

Paiements anticipés

Par la suite, le député est revenu à la charge aux Communes. Il a posé des questions au ministre des Relations extérieures (M. Pepin) qui était alors chargé des Transports. Il fait signe que non. De toute façon, il a soulevé la question à la Chambre soulignant que la loi telle quelle était discriminatoire envers les femmes des agriculteurs. A cette époque, les paiements anticipés étaient de l'ordre de \$15,000. Pour expliquer à ceux qui l'ignorent ce qu'est un paiement anticipé, c'est ce qu'un agriculteur peut toucher comme paiement anticipé pour ses céréales entreposées. La maximum est de \$15,000. Aux termes de l'ancienne loi qu'on modifie aujourd'hui, dans le cas d'une association, la somme de \$15,000 pouvait être doublée pour atteindre \$30,000. S'il y avait trois associés, elle atteignait \$45,000. Mais ce n'était pas le cas, quand l'associé était un conjoint. Dans 99 p. 100 des cas, il s'agit d'une femme, car l'homme est détenteur du carnet de permis. En dépit du fait que la femme d'un agriculteur qui travaille à temps plein est également responsable du travail accompli dans l'exploitation agricole, quand elle réclamait un paiement anticipé, il lui était refusé. On faisait preuve de discrimination envers les femmes. Nous convenons maintenant que c'était une erreur et il est vraiment regrettable que tant d'années se soient écoulées avant que la situation ne soit rectifiée.

J'ai tenu à rendre hommage au député de Prince-Albert d'avoir soulevé cette question à la Chambre et d'avoir écrit au ministre. Il a aussi déposé une plainte devant la Commission des droits de la personne tout en proposant que la loi soit modifiée. J'ai un rapport de M. Stan Hovdebo, député de Prince-Albert, daté du 1^{er} février 1981, dénonçant la discrimination dans ce projet de loi. Je sais aussi personnellement qu'il en avait discuté avec des représentants du Comité national d'action sur la situation de la femme. Il en avait parlé à notre section locale, en Saskatchewan. C'est donc un grand plaisir pour moi que de rendre témoignage au travail accompli par le député. Malheureusement, il n'est pas ici aujourd'hui, étant retenu dans sa circonscription de Prince-Albert, mais j'ai eu l'occasion de m'entretenir brièvement avec lui au début de l'après-midi.

L'autre disposition importante du projet à l'étude concerne le doublement des paiements anticipés, portés de \$15,000 à \$30,000. Depuis des semaines, les céréaliers le réclament comme nous l'avons fait de notre côté. Je me réjouis que le projet de loi le confirme, puisque les agriculteurs des Prairies pourront en tirer profit.

Je tiens à rappeler que la solution aux problèmes qu'éprouvent les petits agriculteurs des Prairies ne se résume pas à une hausse des paiements anticipés. Il faudra trouver une solution plus durable qui leur permettra de poursuivre leurs activités. Je crains que, si la tendance actuelle se maintient, nous aurons des exploitations de plus en plus vastes et un jour viendra peut-être où quelques grandes entreprises seulement se partageront plusieurs townships. Les petites villes et localités auront pratiquement disparu et la situation sera semblable à celle du Colorado, où l'on ne retrouve que quelques exploitations, toutes dirigées par des grandes entreprises, où le travailleur agricole, non syndiqué, touche le salaire minimum et est exploité à outrance. C'est ainsi que disparaîtra un mode de vie rurale que nous connaissons au Canada depuis que l'Ouest a été colonisé au début du siècle ou même avant.

• (1440)

J'insiste, monsieur le Président, sur le fait qu'il faut prendre immédiatement des mesures pour stimuler l'agriculture. Les agriculteurs ont besoin d'une injection de capitaux immédiate. Je dis au ministre et à ses collaborateurs qu'ils devraient convaincre le cabinet de supprimer la taxe fédérale sur le carburant utilisé à des fins agricoles. Il y a deux ou trois taxes différentes sur le carburant agricole. Il y a d'abord la taxe de vente, le prélèvement au puits, le prélèvement de canadianisation, etc. Ces taxes totalisent environ 30c. le gallon, et les agriculteurs ont besoin de carburant pour cultiver leur terre, des semailles jusqu'à la moisson.

Je crois qu'il faudrait supprimer ces diverses taxes fédérales sur le carburant. Il en coûterait au Trésor fédéral quelques centaines de millions de dollars. Mais cela permettrait de donner aux propriétaires des petites et moyennes exploitations agricoles du Canada une subvention se chiffrant par centaines de dollars. En fait, beaucoup d'entre eux économiseraient \$1,000 et même \$2,000. Cela aiderait grandement les agriculteurs à conserver leur terre. Les agriculteurs exploitent une entreprise purement canadienne. Cet argent serait donc investi exclusivement au Canada. Les agriculteurs dépensent beaucoup; ils dépenseront cet argent pour acheter des machines agricoles, ce qui sera très avantageux pour l'économie de localités comme Brantford, en Ontario. Les agriculteurs dépenseront pour l'entretien de leurs installations, ce qui stimulera l'ensemble de l'économie. Je ne peux imaginer de meilleur moyen de stimuler l'économie et de faire baisser d'un cran le taux de chômage en milieu urbain, que de stimuler l'agriculture.

Je viens de Yorkton-Melville; or, d'après le dernier recensement, si l'on retranche les autochtones, le revenu par habitant dans ma circonscription est le plus bas de toute la Saskatchewan. Cela explique peut-être pourquoi j'attache davantage d'importance à la taxe sur le combustible que la plupart des autres députés. Ma circonscription compte un plus grand nombre d'exploitations agricoles petites, moyennes et marginales que toute autre région de Saskatchewan. Dans la région de Yorkton, il y a encore beaucoup d'agriculteurs qui exploitent seulement une section, ou la moitié ou les trois quarts d'une section, et qui ont énormément de difficultés à joindre les deux bouts. Beaucoup sont endettés jusqu'au cou et ne peuvent tout simplement pas se permettre de payer les taux d'intérêt élevés et le coût élevé de l'énergie qu'ils subissent actuellement. Une économie de mille dollars sur le combustible leur enlèverait un poids énorme. J'invite les députés non seulement à adopter la mesure à l'étude, mais à poser un geste concret et important pour les agriculteurs ordinaires du Canada.

L'année dernière les faillites agricoles ont doublé dans ma région. Je crois que la même chose est vraie dans les autres régions également. Je ne sais pas ce qui va arriver à certains de ces agriculteurs. J'ai discuté avec plusieurs d'entre eux qui venaient ou étaient à la veille de perdre leurs terres. Certains sont âgés de quarante ou cinquante ans et ne possèdent aucun autre talent ou métier qu'ils puissent exercer. Certains sont évidemment plus jeunes mais ne possèdent aucune formation technique ou universitaire. Ils vont chercher un emploi à la ville. Certains d'entre eux sont chômeurs et d'autres vivent de l'assistance sociale. Pareille situation crée d'énormes difficultés